

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 10 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-072 à 24-084 incluse	24	07	02	31
Pour la délibération n°24-085	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-086 à 24-097 incluse	24	07	02	30
Pour la délibération n°24-098	23	07	03	30
Pour la délibération n°24-099 à 24-100 incluse	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-101 à 24-109 incluse	24	07	02	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mmes ROUZÉE, OUADAH Adjoints, M. JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LEMAN, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

8

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Pierre DUVÉRÉ ayant donné pouvoir à M. Daniel GERMAIN
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Jean-Louis BAUCHARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- M. Daniel JUBERT ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Maryline MICHAUD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT : M. SAVY, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-101 Modification de la demande de la garantie d'emprunt du bailleur PHN dans le cadre de son programme immobilier sis route de la Vacherie 1/2

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

19 SEP. 2024

AFFICHÉ LE

19 SEP. 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-101-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-101-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

N° 24-101

**MODIFICATION DE LA DEMANDE DE GARANTIE
D'EMPRUNT DU BAILLEUR POSTE HABITAT NORMANDIE
DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME IMMOBILIER SIS
ROUTE DE LA VACHERIE 1/2**

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte que dans le cadre de l'opération de construction de 6 logements situés route de la Vacherie, Poste Habitat Normandie, a obtenu par délibération n°24-038 du 25 mars 2024 l'octroi de garanties d'emprunts du Conseil municipal.

S'agissant de la garantie d'emprunt pour ces logements individuels l'Agglomération Seine-Eure et le Conseil Départemental de l'Eure ont été également sollicités.

Cependant, la Banque des territoires a émis un avis défavorable au dossier de financement, demandant la prise d'une délibération par prêt (et non d'une délibération pour les deux prêts) selon un modèle spécifique.

Pour rectifier cette erreur matérielle, le Conseil municipal est sollicité de nouveau, pour accorder, selon les mêmes termes, cette garantie d'emprunt en faveur de Poste Habitat Normandie.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu les articles L.2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu la délibération n°22-135 du 26 septembre 2022, portant principe de garantie d'emprunt,

Vu la délibération n°24-038 du 25 mars 2024, garantissant l'emprunt,

Considérant le contrat de prêt n° 153 900 joint en annexe entre Poste Habitat Normandie ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de 10 % pour le remboursement d'un prêt de 774 922 € souscrit par Poste Habitat Normandie auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les

caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°153900 constitué de 3 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 77 492,20 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

ACCORDE sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice des discussions et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE, en conséquence Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document accordant les garanties de la Ville de Louviers à l'organisme emprunteur en application de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue official stamp. The stamp is octagonal and contains the text 'VILLE DE LOUVIERS' at the top and 'EURE' at the bottom. The signature is written in a cursive style.